$\stackrel{N^{\circ}}{\mathbf{S}}\stackrel{\mathbf{20}}{\mathbf{E}}\mathbf{N}\mathbf{A}\mathbf{T}$

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

9 novembre 2016

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Congo relatif aux services aériens.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat: **241** (2014-2015), **92** et **93** (2016-2017).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Congo relatif aux services aériens (ensemble une annexe), signé à Brazzaville le 29 novembre 2013, et dont le texte est annexé à la présente loi(1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 novembre 2016.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) Nota: voir le document annexé au n° 241 (2014-2015), Sénat.